



Promotion Quarré Morvan

REGLES D'ORGANISATION DU VIDE-GRENIERS DU 15 AOÛT A QUARRÉ-LES-TOMBES

L'association **Promotion Quarré Morvan** organise chaque 15 août le vide-greniers dans le **Parc municipal de Quarré les Tombes (89)**. Il est **ouvert au public de 07H00 à 18H00**.

Pour les stands de moins de 10 m, l'installation est possible le vendredi 15 août à partir de **05H30** jusqu'à **08H00**.

Pour les stands de plus 10 m, l'inscription est obligatoire, par courriel à resapqm@orange.fr.

Le placement se fait la **veille de 18H00 jusqu'à 20H00**.

Pour tous les exposants (particuliers et professionnels) une attestation obligatoire **doit être dûment remplie** (n'oubliez pas un justificatif d'identité). Elle sera remise sur place le jour même et récoltée dans la matinée avec l'encaissement de l'emplacement (2 €/m linéaire).

Aucun déballage sur la voie publique n'est autorisé. La vente n'est possible que sur les emplacements désignés par les organisateurs dans le Parc municipal. La vente de produits neufs est interdite.

Sur place, l'association **Promotion Quarré Morvan** vous proposera buvette et petite restauration.

Nous vous souhaitons de bonnes ventes.

